



VILLE DE LEVALLOIS

L'Adjoint au Maire
SD/AD/SC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Acte affiché le : 24 JUIN 2020

00384

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE MATHILDE GIRAULT LE VENDREDI 10 JUILLET 2020 A PARTIR DE 15H00**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du déchargement de colis réservés à la résidence située au 7 rue Mathilde Girault,

ARRETE :

- ARTICLE 1er :** Le stationnement est déclaré gênant rue Mathilde Girault, au droit du numéro 7, le vendredi 10 juillet 2020 à partir de 15 heures.
- ARTICLE 2 :** Une signalisation réglementaire sera mise en place et le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, au droit et en vis-à-vis du lieu de l'intervention, 72h00 avant, par les Services Municipaux.
- ARTICLE 3 :** Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
22/06/2020



Sophie DESCHIENS

Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY
HOTEL DE VILLE - PLACE DE LA REPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS
TEL : 01 49.68.30.00 - TELECOPIE : 01.47.31.50.07
SITE INTERNET : www.ville-levallois.fr